

## **Certificat de spécialisation « Encadrement du secteur sportif Option « multi-activités physiques ou sportives pour tous »**

Le certificat de spécialisation (CS) « Encadrement du secteur sportif – option multi-activités physiques ou sportives pour tous » est un **diplôme national de niveau 4**.

Il prépare à l'animation et à l'encadrement d'activités physiques et sportives variées (**hors pratiques compétitives et environnements spécifiques**), à destination de tous les publics, dans une démarche **éducative, inclusive et sécurisée**.

### **À retenir**

- Diplôme national de niveau 4
- Formation professionnalisante orientée vers l'emploi dans le secteur sportif
- Encadrement du sport pour tous, dans **un cadre réglementé**
- Activités physiques **variées, éducatives, sécurisées** et non compétitives.

### **Conditions d'accès**

- Accès prioritaire aux titulaires d'un **baccalauréat professionnel**, notamment ceux ayant validé **l'unité facultative « secteur sportif »** (UF2S)
- Accès possible à d'autres candidats **sur décision rectoriale**
- Validations des tests d'exigences préalables (TEP) et d'une certification de premiers secours (PSC1 ou équivalent) exigées **avant l'entrée en formation**

### **Ce que l'on apprend**

La formation est organisée autour de **quatre blocs de compétences**, conformément au référentiel national :

- Conception et mise en œuvre de **projets d'animation** dans le champ du sport ou de l'animation ;
- **Valorisation et communication** des activités et projets d'une structure ;
- **Conception, animation et évaluation, en sécurité**, de séances et de cycles de séances multi-activités ;
- Construction et évolution du **parcours professionnel** dans le secteur sportif.

La formation comprend **12 semaines de formation en milieu professionnel**, favorisant une insertion progressive et accompagnée dans le secteur sportif.

### **Débouchés professionnels**

Le titulaire du certificat de spécialisation peut exercer notamment en tant que :

- **Éducateur sportif polyvalent** (intitulé réglementaire – code ROME G1204) ;

- Intervenant en activités physiques à **visée éducative, sociale ou de loisirs**.

Il peut exercer au sein de collectivités territoriales, associations sportives, structures de loisirs ou périscolaires, dans le respect du cadre réglementaire.

**Poursuites possibles** : BPJEPS, DEUST, Licence STAPS, DEJEPS (et autres parcours de professionnalisation du secteur sportif).

## Profil attendu des élèves

Le certificat de spécialisation s'adresse à des élèves ou candidats :

- intéressés par les **métiers du sport, de l'animation et de l'encadrement** ;
- motivés par le travail avec **des publics variés** (enfants, adolescents, adultes, seniors) ;
- sensibles aux **valeurs éducatives, citoyennes et inclusives** du sport ;
- capables de s'engager dans une formation exigeante alliant **pratique, réflexion et responsabilités** ;
- disposant d'un bon **sens relationnel** et d'une aptitude au **travail en équipe**.

**Une pratique sportive régulière, un intérêt pour l'animation et une attention particulière portée à la sécurité des publics, au respect du cadre réglementaire et à l'éthique professionnelle constituent des atouts essentiels pour réussir dans cette formation.**

## Équivalences et passerelles

Des équivalences sont prévues pour les titulaires de diplômes antérieurs, notamment :

- le certificat de spécialisation « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » (arrêté du 13 avril 2018 – dernière session en 2026) ;
- le certificat de spécialisation « Encadrement secteur sportif » – option « Activités physiques pour tous » (arrêté du 14 janvier 2022 modifié – dernière session en 2026).

Les unités et épreuves validées **peuvent être reconnues et reportées**, conformément au tableau de correspondances figurant en annexe de l'arrêté du 2 décembre 2025.

## Références réglementaires

[Arrêté du 2 décembre 2025 portant création de la spécialité et fixant ses modalités de délivrance du Certificat de spécialisation « Encadrement du secteur sportif – option multi-activités physiques ou sportives pour tous ».](#)